

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC 200306 025

portant sur

GROUPE SCOLAIRE PRÉMERLET – ÉCOLE PRIMAIRE – CONSTRUCTION D'UN PRÉAU, D'UNE RAMPE PMR ET RÉNOVATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE LOT N° 2 : STRUCTURE MÉTALLIQUE – CHARPENTE – COUVERTURE – AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS – SERRURERIE – CFO-CFA

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'alinéa 4° de l'article L2122-22,

VU la délibération n° 201711270003 du Conseil Municipal du 27 novembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

VU l'appel public à la concurrence publié le 6 février 2020 relatif à la conclusion d'un marché de travaux pour la construction d'un préau, d'une rampe PMR et la rénovation de la cour de l'école du groupe scolaire prémerlet, conformément à la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse et l'avis de la commission MAPA en date du 5 mars 2020,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De conclure un marché de travaux relatif à la construction d'un préau, d'une rampe PMR et la rénovation de la cour de l'école du groupe scolaire prémerlet, comme suit :

Lot n° 2 : Structure métallique – charpente – couverture – aménagements extérieurs – serrurerie – CFO-CFA, avec la société SOPRIBAT, 101A, Avenue Charles de Gaulle, BP 90130, 12101 MILLAU Cedex, pour un montant forfaitaire de 68 000 euros hors taxes soit 81 600 euros toutes taxes comprises, pour la solution de base,

ARTICLE 2 : Les dépenses seront imputées au budget principal, section d'investissement, article 21312,

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations ;

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le six mars deux mille vingt

Le Maire,
Pierre LEDUC

